

→ COMMENT OBTENIR UN BADGE D'ACCÈS ?

Vous avez plusieurs possibilités :

- En retirant un formulaire d'inscription en déchèterie,
- En vous inscrivant en ligne sur le site internet du SMICTOM,
- Aux horaires d'ouverture du SMICTOM de Rougemont-le-Château (bureaux situés à 5 minutes de la déchèterie d'Étueffont).



Pour consulter les règlements de collecte, des déchèteries et de la redevance incitative :
<https://www.smictom-zsv.fr/smictom/les-reglements/>



Photos, pictogrammes : SMICTOM + Eco-organismes - Conception et Impression public H. Uffholtz - CERNAV

→ Dans mon bac à ordures ménagères, je jette :

- Gobelets et assiettes en plastique, assiettes en carton, couverts en plastique
- Les papiers spéciaux, les absorbants

- Les protections contre le COVID 19 : mouchoirs, gants, masques
- Les objets en plastique qui ne sont pas des emballages

→ Dans mon composteur, je dépose :

- Les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas
- Les déchets de jardin

→ Dans le conteneur à verre, je dépose :

- Les pots, les bocaux, les bouteilles en verre

RAPPEL

- Pensez à enlever les couvercles et les bouchons,
- Déposez en déchèterie la vaisselle cassée, les ampoules, les vitres et les miroirs.

Aucun déchet ne doit être déposé à côté des containers à verre. Respectez les consignes de tri.

ATTENTION AUX HORAIRES DE DÉPÔT EN RAISON DU BRUIT.

→ Dans mon sac jaune transparent, je dépose en mélange

- Tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, barquettes et pots alimentaires en plastique et en polystyrène, films, blisters...)

- Tous les emballages en métal (conserves, canettes, barquettes, aérosols, couvercles de bocaux, ...)

- Tous les papiers (journaux, magazines, prospectus, cahiers, livres, enveloppes)
- Cartons (emballages, briques alimentaires, petits cartons)

- Les gros cartons doivent être déposés prioritairement en déchèterie ou avec les sacs de tri, obligatoirement pliés et ficelés (volume inférieur à 0,5 m³) sans quoi ils seront refusés.

RAPPEL

- Vider les emballages,
- Les aplatir et ne pas les imbriquer les uns dans les autres,
- Bien fermer le sac,
- Sortir le sac la veille au soir.

NE PAS METTRE DANS CE SAC : bouteilles et bocaux en verre, objets en plastique qui ne sont pas des emballages, ordures ménagères, couches, emballages ayant contenus des produits toxiques, essuie-tout, mouchoirs.

→ FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES EST RÉSERVÉ AUX HABITANTS DU SMICTOM MUNIS D'UN BADGE

Apports réglementés :

- Quantité maximale autorisée : 1 m³ par visite,
- Accès le samedi : interdit aux professionnels,
- Pneus : uniquement les pneus VL, propres, secs, entiers et déjantés. **Tous les autres pneus seront facturés (voir règlement)***
- Extincteurs : poids ≤ 2 kg, reprise gratuite, poids > 2 kg ou CO2 : 10 € l'unité.

Les apports des professionnels seront facturés aux conditions et tarifs affichés en déchèteries et consultables sur le site internet du SMICTOM.

Les déchèteries sont réservées aux véhicules dont le PTAC (remorque comprise) ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Le règlement des déchèteries est disponible sur www.smictom-zsv.fr

DÉCHÈTERIE FIXE D'ÉTUEFFONT

Horaires de la déchèterie fixe (située entre Étueffont et Rougemont-le-Château)

HORAIRES D'HIVER du 01^{er}/10 au 31/03

Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 01^{er}/04 au 30/09

Lundi : Fermée
Mardi au vendredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE SEMI-FIXE DE CHAMPAGNEY

Horaires de la déchèterie semi-fixe pour le secteur de Rahin et Chérinmont (ZA des Champs May à Champagny)

HORAIRES D'HIVER du 1^{er}/10 au 31/03

Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 16h
Samedi : non stop de 9h à 17h

HORAIRES D'ÉTÉ du 1^{er}/04 au 30/09

Mercredi : de 9h à 12h / 13h30 à 18h
Samedi : non stop de 9h à 18h

DÉCHÈTERIE MOBILE

La déchèterie mobile passe dans certaines communes du SMICTOM selon un calendrier préétabli (voir au verso du calendrier).

Une commune dans la journée : de 12h à 19h sans interruption.

Deux communes dans la journée :
1^{ère} commune : de 12h à 15h
2^{ème} commune : de 16h à 19h.

→ LES DÉCHÈTERIES : MODE D'EMPLOI

LES PRODUITS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE



* Les déchèteries mobiles ne sont pas concernées
** Uniquement sur la déchèterie fixe et les bennes présentes dans certaines communes.
*** Maximum 4 pneus par visite en déchèterie fixe et 2 pneus en déchèterie mobile.

Les pneus jantés ne sont pas acceptés en déchèterie mobile (capacité de stockage restreinte).
Facturation possible de certaines catégories.

Des conteneurs spécifiques pour les instruments d'écriture (stylos, feutres...) et les capsules Nespresso sont également disponibles.



Les produits suivants ne sont pas acceptés en déchèterie et doivent être apportés aux entreprises spécialisées



Les cadavres d'animaux et les ordures ménagères ne sont pas acceptés non plus.

Ne concerne pas les usagers collectés en mini-benne

Clairegoutte, Frederic-Fontaine, Kirchberg, Niederbruck

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

2022

CALENDRIER des COLLECTES

40b avenue Jean Moulin | **90110 ROUGEMONT-LE-CHATEAU**
Tél. 03 84 54 69 44 | Fax : 03 84 22 28 49 | www.smictom-zsv.fr
Mail: secretariat.smictom-zsv@orange.fr | redvance.smictom-zsv@orange.fr



**COLLECTE
TOUTES LES 2 SEMAINES,
LE JEUDI (semaine A)**



TRI SÉLECTIF

- Collecte tous les 15 jours,
- Sacs à sortir la veille de la collecte,
- Aucune limitation en nombre pour le tri sélectif uniquement.

E > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

Lundi 3 janvier	WEGSCHEID, KIRCHBERG
Mardi 4 janvier	LAUW
Lundi 10 janvier	GUEWENHEIM
Mardi 11 janvier	LEPUIX
Lundi 17 janvier	MASEVAUX
Mardi 18 janvier	VESECEMONT, ROUGEOUTTE
	RIERVESECEMONT
Lundi 24 janvier	SENTEIM
Mardi 25 janvier	GIROMAGNY
Lundi 31 janvier	OBERBRUCK

Mardi 1 février	SICKERT
Lundi 7 février	MORTZWILLER
Mardi 8 février	RIMBACH
Lundi 14 février	GIROMAGNY
Mardi 15 février	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS
Lundi 21 février	CHAUX LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX
Mardi 22 février	MASEVAUX
Lundi 28 février	AUXELLES-BAS AUXELLES-BAS

Mardi 1 mars	NIEDERBRUCK
Lundi 7 mars	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN
Mardi 8 mars	LAMADELEINE 12h-16h
Lundi 14 mars	SENTHEIM
Mardi 15 mars	<u>WEGSCHEID</u> , KIRCHBERG
Lundi 21 mars	GUEWENHEIM
Mardi 22 mars	GIROMAGNY
Lundi 28 mars	MASEVAUX

E > CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

lundi 4 avril	SICKERT
Mardi 5 avril	<u>VESECEMONT</u>, ROUGEOUTTE RIERVESECEMONT
Lundi 11 avril	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT
Mardi 12 avril	<u>CHAUX</u>, LACHAPPELE-SOUS-CHAUX
Mardi 19 avril	MASEVAUX
Lundi 25 avril	GIROMAGNY
Mardi 26 avril	OBERBRUCK

Lundi 2 mai	SENTHEIM
Mardi 3 mai	<u>AUXELLES-BAS</u> AUXELLES-HAUT
Lundi 9 mai	LAUW
Mardi 10 mai	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN
Lundi 16 mai	MASEVAUX
Mardi 17 mai	RIMBACH
Lundi 23 mai	LEPUIX
Mardi 24 mai	OBERBRUCK
Lundi 30 mai	<u>WEGSCHEID</u> , KIRCHBERG
Mardi 31 mai	GIROMAGNY

Mardi 7 juin	SICKERT
Lundi 13 juin	CHAUX LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX
Mardi 14 juin	GUEWENHEIM
Lundi 20 juin	VESECEMONT, ROUGE-GOUTTE RIERVESECEMONT
Mardi 21 juin	MASEVAUX
Lundi 27 juin	GIROMAGNY
Mardi 28 juin	12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN

> CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

Lundi 4 juillet	RIMBACH
Mardi 5 juillet	SENTHEIM
Lundi 11 juillet	<u>AUXELLES-BAS</u> AUXELLES-HAUT
Mardi 12 juillet	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS
Lundi 18 juillet	<u>WEGSCHEID</u> , KIRCHBERG
Mardi 19 juillet	GIROMAGNY
Lundi 25 juillet	MASEVAUX
Mardi 26 juillet	LEPUIX

Lundi 1 août	LAUW
Mardi 2 août	<u>CHAUX</u> LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 8 août	SICKERT
Mardi 9 août	OBERBRUCK 12h-15h SEWEN 16h-19h DOLLEREN
Mardi 22 août	GIROMAGNY
Mardi 23 août	LAUW
Lundi 29 août	RIMBACH
Mardi 30 août	MASEVAUX

Lundi 5 sept.	SENTHEIM
Mardi 6 sept.	<u>VESECOMONT</u> , ROUGE-GOUTTE RIER-VESECOMONT
Lundi 12 sept.	LAMADELEINE 12h-16h
Mardi 13 sept.	WEGSCHEID, KIRCHBERG
Lundi 19 sept.	MASEVAUX
Mardi 20 sept.	<u>AUXELLES-BAS</u> AUXELLES-HAUT
Lundi 26 sept.	GUEWENHEIM
Mardi 27 sept.	GIROMAGNY

> CALENDRIER DÉCHÈTERIE MOBILE 2022

Lundi 3 octobre	NIEDERBRUCK
Mardi 4 octobre	CHAUX, LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX
Lundi 10 octobre	12h-15h DOLLEREN 16h-19h SEWEN
Mardi 11 octobre	MORTZWILLER
Lundi 17 octobre	LEPUIX
Mardi 18 octobre	MASEVAUX
Lundi 24 octobre	12h-15h SOPPE-LE-BAS 16h-19h SOPPE-LE-HAUT
Mardi 25 octobre	GIROMAGNY
Lundi 31 octobre	SICKERT

Lundi 7 nov.	VEVSECOMONT, ROUGEBOULLE
Mardi 8 nov.	RIEVSECOMONT SENTHIEM
Lundi 14 nov.	WEGSCHEID , KIRCHBERG
Mardi 15 nov.	OBERBRUCK
Lundi 21 nov.	RIMBACH
Mardi 22 nov.	MASEVAUX
Lundi 28 nov.	GIROMAGNY
Mardi 29 nov.	GUEWENHEIM

Mardi 6 déc.	LAUW
Lundi 12 déc.	LEPUIX
Mardi 13 déc.	MASEVAUX
Lundi 19 déc.	CHAUX, LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX
Mardi 20 déc.	12h-15h SEVEN 16h-19h DOLLEREN
Samedi 24 déc.	Fermeture des déchèteries à 12h
Lundi 26 déc.	GIROMAGNY
Mardi 27 déc.	12h-15h SOPPE-LE-HAUT 16h-19h SOPPE-LE-BAS

- Communes soulignées et en gras : déchèterie installée sur la commune de 12h00 à 19h00 sans interruption.
- Deux communes dans la journée : déchèterie installée sur la 1^{ère} commune de 12h à 15h, sur la 2^{ème} commune de 16h à 19h (aucun dépôt possible de 15h à 16h).
- Une commune dans la journée : déchèterie installée sur la commune de 12h à 19h sans interruption.

Les habitants ont la possibilité de se rendre dans toutes les déchèteries mobiles du SMICTOM quelque soit la commune.

Haut-Rhin

- > **Auxelles-Bas** : Zone de la Goutte d'Avin, au niveau des écopoints
- > **Chaux** : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints
- > **Giromagny** : Avenue Jean Moulin, sur le parking du stade de football
- > **Lachapelle-sous-chaux** : Rue de l'égalité, aux abords des écopoints à Chaux
- > **Lamadeleine** : Chemin des mineurs
- > **Lepuix** : Quartier de la Gonfle, à proximité de la scierie communale

- > **Dolleren** : Rue Première DFL (Division Française libre), place de l'Église
- > **Gueenheim** : Rue du Stade, sur le parking derrière le terrain de football
- > **Kirchberg** : Rue de la Manufacture Royale, aux abords des écopoints à Wegscheid
- > **Lauw** : Chemin de la Cité
- > **Masevaux** : rue du Stade, parking face Glaces Erhard
- > **Mortzwiller** (Commune Haut Soultzbach) : Rue de Senthheim, à proximité du lagunage
- > **Niederbruck** : Parking situé rue de la Gare à l'entrée de l'usine Tréfinmétaux sur la commune déléguée de Niederbruck
- > **Oberbrück** : Rue de la Renardièrre, sur le parking
- > **Rimbach** : Rue d'Ermensbach, sur le parking
- > **Senthheim** : Rue de Mortzwiller, derrière le cimetière
- > **Sewen** : Rue de l'Ecole
- > **Sickert** : Rue Principale, place devant la mairie
- > **Soppe-Le-Bas** : Rue Principale, parking derrière la mairie
- > **Soppe-Le-Haut** (Commune Haut Soultzbach) : Rue de l'Église
- > **Weascheid** : Rue de la Manufacture Royale